

*Séance du 12 Décembre 2018*

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CM : 11**

**En exercice : 11**

**Présents : 09**

**Votants : 10**

**Date de convocation : 06 Décembre 2018**

**Date d'affichage : 06 Décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué le six décembre 2018, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert BORGIO, Maire.

*Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :*

- |                         |                         |                        |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| – M. BORGIO Gilbert     | – M. CHEVALIER Jean-Luc | – Mme POITOU Rolande   |
| – Mme BOUTISSEAU Nadège | – M. BOUSSIN Serge      | – Mme HAMON Nadège     |
| – Mme BOLLE Joëlle      | – M. BORGIO Grégory     | – M. LETHUMIER Mickaël |

*Etaient absents excusés :*

- M. SUBERVILLE Arnaud qui a donné pouvoir à M. BORGIO Grégory

Madame BOLLE s'interroge sur la validité de ce pouvoir, c'est la sixième absence consécutive.

- M. LOFFROY Bruno sans pouvoir donné.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Secrétaires de séance :

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Rolande POITOU et Monsieur Jean-Luc CHEVALIER pour remplir les fonctions de secrétaires.

La séance est ouverte à 18 heures 45.

Monsieur le Maire demande une approbation pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- La société ENEDIS demande une délibération du conseil municipal pour nous verser des frais consécutifs aux travaux réalisés sur la commune. Ceci représenterait environ 200€ par an.

L'ensemble du conseil accorde ce sujet supplémentaire.

## 1<sup>er</sup>) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 Novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal du 9 Novembre 2018 avec une modification demandée par Madame Bolle concernant sa demande des factures de l'église et des avenants correspondant.

Monsieur LEYNET, architecte, est convoqué une fois de plus.

## 2<sup>ème</sup>) RAPPORT DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES.

### ◆ Réunion du S.I.I.S., le 15 Novembre 2018 à la Selle sur le Bied.

Madame HAMON ne signale rien de notable.

### ◆ 3 CBO, le 07 décembre 2018 à Château-Renard.

Monsieur BORGIO nous informe de la décision de l'achat d'un broyeur thermique pour un coût de 23 380 €.

Ce matériel sera à la disposition des communes et aux habitants de la commune.

Le rapport papier est consultable en mairie.

### ◆ Transport scolaire du collège, le 30 novembre à Courtenay.

Monsieur LETHUMIER ne signale rien de notable, la réunion ayant été annulée faute de quorum.

Monsieur CHEVALIER intervient pour faire état d'un mail reçu en copie des lettres d'exclusion de 15 jours à un mois prononcé pour 8 élèves dont 4 de notre commune.

Madame HAMON a entendu parler de ces incidents qui sont allés jusqu'à des lacérations de sièges et des jets de pétards.

Monsieur BORGIO propose de voir les élèves à la descente du car.

Monsieur CHEVALIER pense qu'il faut convoquer les parents et les enfants de manière solennelle en Mairie. Une convocation par courrier est souhaitée.

### ◆ SIVLO du 28 Novembre à Pers-en-Gâtinais.

M. CHEVALIER précise la suppression des divers syndicats de rivière au 31 décembre 2018 pour être mutés à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

Celui-ci prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ses locaux seront situés au 25 rue Jean Jaurès à Montargis (ancien hôpital). Il aura à terme un effectif de 13 agents.

Il fonctionnera grâce à une taxe aux communes de 3€/habitant.

Il sera en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations.

Pour l'instant pas de taxe obligatoire mais une contribution de maximum 40€/habitant sera intégré parmi les taxes foncières.

Concernant le rû de la Sainte-Rose un contact sera pris début janvier pour effectuer un repérage avec les techniciens de l'EPAGE sur le cours amont, pont rue de la Sainte-Rose jusqu'à limite ROZOY.

ROZOY qui jusqu'alors n'était pas dans la SIVLO sera d'office dans la nouvelle structure, ce qui lui permettra de connaître le mode de régulation du propriétaire du domaine des noues.

A priori gestion moins drastique car il est notable que malgré une longue période estivale sans précipitations, notre cours d'eau n'a jamais été sans débit.

Le document P. C. S. sera adressé par mail à toutes les conseillères et tous les conseillers.

◆ PCS du 04 Décembre à Château-Renard.

M. CHEVALIER présente cette réunion organisée par le M. GENOT, chef du bureau de la sécurité et de la réglementation de la sous-préfecture de Montargis.

Les communes sont incitées à préparer leur propre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le service de la sous-préfecture les accompagnera si nécessaire.

Ce plan doit prendre en compte les réactions immédiates à avoir en cas de risques majeurs, essentiellement climatiques, Inondation, Climatique, Mouvement de terrain, TMD, Nucléaire.

Notre commune est identifiée pour les risques Climatique et Mouvement de terrain et se trouve en catégorie nationale 4 sur 10.

M. CHEVALIER se propose d'engager la première étape qui sera le diagnostic communal en prenant en compte les conduites à tenir également en cas de tempête et de canicule, notamment en direction des personnes les plus vulnérables, personnes âgées et isolées par exemple.

L'objectif final serait d'avoir des fiches réflexes pour une réaction immédiate au niveau communal et préparer les interventions des services publics, pompiers, gendarmerie, DDT, etc. si besoin était.

### **3.2 Commission Communales**

#### **Commission Travaux & Chemins du 02 Décembre.**

##### **- Travaux de réfection de l'impasse de la croix du colombier.**

M. BOUSSIN intervient pour dire qu'il est très regrettable d'avoir à refaire ces travaux car c'est de l'argent public gaspillé ! et qu'il faudra rencontrer les entreprises sur place.

M. BORGIO présente les devis des sociétés VAUZELLE (3551 €) et MERLIN (3910€) et annonce que ces entreprises seraient en fait du même groupe.

Dans l'attente d'un troisième devis il est demandé qu'une réunion de la commission soit organisée sur site avec l'entrepreneur avant de décider de valider ces travaux.

Mme POITOU demande que soit impérativement présentée une assurance travaux.

M. BORGIO dit s'être renseigné et que pour ce type de travaux il n'y avait pas de décennale.

M Borge a répété à plusieurs reprises que des gens compétents lui avaient certifié qu'en aucun cas une entreprise ne pourrait souscrire et présenter d'attestation d'assurance décennale parce que cela n'existe pas pour ce genre de travaux.

##### **- Élagage des chemins.**

M. BORGIO attend un rendez-vous avec la société qui élague sur la commune de CHEVRY.

Mme POITOU fait remarquer que l'élagage sur Chevy est un élagage d'entretien car pratiqué tous les deux ans, ce qui n'est pas la même chose pour Pers.

M. BOUSSIN demande une précision sur l'élagage des chemins ruraux.

M. BORGIO signale un cerisier menaçant de tomber sur le chemin des rompis sans précision.

M. CHEVALIER demande que l'on identifie déjà qui est déjà le propriétaire de ce bois.

M. BOUSSIN demande qu'un courrier soit envoyé aux propriétaires pour élaguer leurs parcelles riveraines des routes.

##### **- Chemins de randonnées.**

M. BORGIO propose de faire appel à des bénévoles pour leur entretien.

##### **- Rampe accès PMR arrière de la salle (niveau vestiaire).**

M. BORGIO propose de poser la rampe de manière amovible.

M. BOUSSIN & M. CHEVALIER seraient plus sur le positionnement en fixe avec des rebords doux sur les côtés.

**- Grille de protection de la fontaine St Loup.**

M. BORGIO propose de la poser avec l'aide de bénévoles.

M. CHEVALIER s'inquiète puisqu'il s'agit d'un organe de sécurité qui pourrait entraîner notre responsabilité en cas d'accident. Il propose d'en parler lors de la visite des techniciens de l'EPAGE (ex SIVLO) qui pourraient nous présenter des solutions fiables.

Mme Bolle propose d'en parler au « Pays Gâtinais ».

Mme Poitou préconise de signaler ce danger par une pancarte pour en même temps dégager notre responsabilité.

**- Aménagement du vieux puits.**

La commission a retenu son positionnement à l'entrée nord au bord de la place avec le concours de bénévoles. La pose des pierres faisant des bancs et la plantation de végétaux sont proposées.

**- Travaux de réfection de la route du petit colombier.**

Pour le moment il faut attendre 3 devis pour se prononcer.

**- Abri bus de Lamerville.**

Proposition de remplacer la partie abîmée par des planches de type lambris.

Mme HAMON propose de changer le sens d'accès car actuellement il est en plein vent.

**- Travaux de réfection de l'église.**

Toujours en attente d'une réponse de M. LEYNET.

**- Poignée de la nouvelle porte de la salle polyvalente.**

Un mail a été envoyé le 10 décembre à M. DEVOST pour resserrer la poignée.

**- Garage de l'agent technique communal.**

Proposition de refaire la toiture. Faire des demandes de devis avant de décider.

Concernant la porte, M. BORGIO nous dit avoir retrouvé une plaque « propre » dans sa voiture pour remplacer le bricolage fait après le cambriolage du 03 juin 2016.

**- Robinets urinoirs de la salle polyvalente.**

Un point est à faire pour prévoir les organes à remplacer et présentation d'un devis.

**- Pose de panneaux de baskets.**

La pose est encore prévue aux extrémités du terrain de pétanque.

M. BOUSSIN propose de faire un terrain stabilisé au bout du terrain de foot notamment pour des questions de visibilité des utilisateurs.

Solution à étudier et à évaluer financièrement.

Il faudra aussi s'accorder un organisme de vérification pour être en conformité.

**- Achat d'une caisse à outils pour l'agent technique communal.**

Expression des besoins et son coût.

**- Toit du chenil.**

Proposition d'achat de « bacs acier » et pose par des bénévoles.

Prévoir un devis à présenter au conseil.

**- Sujets hors réunion de la commission.**

Décorations de Noël. La pose de la guirlande de la façade la mairie a été effectuée la semaine dernière par M. BOUSSIN assisté de l'agent technique et de M. CHEVALIER.

M. BORGIO a rencontré M. le maire de Ferrières qui l'a orienté vers son responsable des services techniques. Proposition de mettre à disposition la nacelle de la commune de Ferrières avec son conducteur pour mettre en place puis pour retirer nos 3 guirlandes, pour la somme de 100 €.

Avis favorable avec 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

M. BORGIO est chargé de contacter les services techniques de Ferrières pour organiser la mise en place des décorations de rues.

M. CHEVALIER profite de ce sujet pour évoquer le projet d'ENEDIS de faire passer la fibre rue de la Sainte-Rose avec possible retrait des poteaux EDF.

De ce fait ces décorations ne pourraient plus être mises en place à l'avenir, hormis si nouvel éclairage public.

Mme HAMON continue sur le sujet qui la concerne puisque des travaux similaires se feront dans sa rue, possiblement en mai ou juin 2019.

Une question cruciale est comment seront raccordés les réseaux électricité et téléphone, par qui et ces travaux seront-ils gratuits ?

Le conseil municipal demande à M. le maire de se renseigner auprès d'ENEDIS.

#### **4 – Demandes de subventions extérieures.**

Pour ces demandes provenant de divers organismes, de plus en plus nombreux, il est décidé à l'unanimité de n'accorder aucune subvention.

- Ligue contre le cancer
- Alzheimer
- Campus des métiers
- Téléthon
- etc...

#### **5 – Indemnités de M. LECOMTE, percepteur de Ferrières.**

Le document demandé est erroné, il sera représenté ultérieurement.

#### **6 – Délégations du maire, approbation des factures en cours.**

Compte-tenu du retrait des délégations depuis le 09 novembre 2018, le conseil est sollicité pour approuver les factures et encaissements en attente.

##### **6.1 Délibération.**

La société ENEDIS demande une délibération du conseil municipal pour nous verser des frais consécutifs aux travaux réalisés sur la commune. Ceci représenterait environ 200 € par an.

Votes : Pour : 9 - Abstention : J. BOLLE.

##### **6.2 Encaissements.**

P503 de la trésorerie à nous verser pour un total de **11 02 €**.

1. Forfait commune : **2 118 €**.
2. Versement mensuel de l'état : **3 058 €**.
3. Versement de l'attribution compensatrice 3CBO : **1 728 €**.
4. Subvention travaux d'accessibilité, rampe de l'église et porte salle polyvalente : **4 198 €**.
5. Intérêt annuel du placement F. MOLLET : **18,54 €**.

##### **6.3 Dépenses.**

- ORANGE : 181 27 €.
- EDF bâtiments mairie : 268,57 €.
- EDF éclairage public : 329,36 €.
- Carrefour market 11 novembre : 76,82 €.
- Autocollant DAE : 42,00 €.
- Secrétaire Ervauville : 78,55 €.  
(Remplacement de notre secrétaire pendant ses congés annuels en Août pour 4 heures de prestation).
- Fournitures bureau LECLERC : 47,14 €.

L'ensemble de ces encaissements et dépenses sont validés à l'unanimité.

### **6.3 Dépenses prévues.**

- Spectacle des enfants « tout public » le vendredi 28 décembre à 14h00 pour 1h15.  
Spectacle de clown pour la somme 560 € T.T.C. charges comprises.  
Contrat de travail établi par la commune avec le GUZO.  
La distribution de friandises sera assurée par le comité de fêtes.  
Une affichette sera adressée aux familles.  
M. BORGIO nous indique que l'artiste a besoin d'une estrade. Il propose d'installer la sienne qui est stockée à la Monnerie, si nous trouvons des bénévoles pour l'acheminer, la monter et la retourner...
- Repas de fin d'année des anciens.  
Rolande POITOU a reçu 16 réponses favorables pour le repas et 21 pour le colis.  
Elle confirme l'annonce du dernier conseil le 09 novembre pour se rendre le mardi 18 décembre à midi au restaurant le « Biquin d'or » à Ferrières en Gâtinais.  
M. BORGIO se plaint que ceci soit imposé.  
Il présente 2 devis pour des restaurants à Bazoches et Courtemaux.  
Il lui est répondu que lors de la présentation de l'idée il était peu emballé.  
De ce fait Mme POITOU a continué ses recherches et fait des présentations aux intéressés et l'accueil fut très favorable.  
La majorité des conseillers disent qu'il faut valider ce restaurant pour cette année.  
Vu le succès il est envisagé de faire des démarches plus tôt l'an prochain et valider un autre lieu.  
Comme c'est un mardi, M. BORGIO n'est pas disponible et décline l'offre.  
Finalement il est validé de prendre en charge 16 repas à 25 € au Biquin d'or, soit 400 €. 21 colis à 25€ seront achetés, possiblement au centre Leclerc, soit 525 €. Au total, le coût pour cette année sera de **925 €**.  
M. CHEVALIER propose aux membres du conseil qui souhaitent participer en payant leur repas qu'ils seront les bienvenus.  
Il précise que, contrairement à l'an dernier, les colis seront portés à domicile.
- Facture pour la remise en état des **Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité** de la salle polyvalente.  
Le devis présenté de **1 949,88 €** est certes élevé mais il nous faut être aux normes car la salle est louée et qualifiée comme **Etablissement Recevant du Public**.

L'ensemble de ces dépenses et devis sont validés à l'unanimité.

### **7 – Manifestations sportives 2019 de l'association PUMA.**

La question n'est pas comprise par les conseillers.

M. BORGIO explique qu'il sollicite plus tôt la convention afin de savoir où va son club pour 2019.

M. CHEVALIER répond que rien n'entrave le club pour organiser des épreuves l'an prochain.

M. BORGIO précise qu'il doit savoir pour s'inscrire sur le calendrier des fédérations et que ceci entraîne un paiement.

Les conseillers répondent qu'à ce jour il n'est pas prévu d'empêcher PUMA de continuer ses activités et que le club peut donc inscrire ses dates aux divers calendriers.

### **8 – Convention de prêt des locaux à l'association PUMA.**

La majorité des conseillers répètent que lors du conseil du 09 novembre il avait été décidé d'une réunion spécifique le samedi 22 décembre.

M. CHEVALIER précise qu'il souhaiterait proposer plutôt un règlement intérieur commun pour la salle polyvalente, que ce soit pour une association ou pour des particuliers.

Concernant la convention, il précise que M. BORGIO lui a remis le mercredi 28 novembre une copie du projet de convention entre le maire précédent et lui-même signé unilatéralement de M. BIDAULT. Ce document non daté ne se trouvait pas en mairie ce qui n'est pas normal.

Il a également fourni un avenant reprenant largement les aspects d'une convention reprenant la précédente convention établie en 2008.

Ce document, établi entre Mme Nadège BOUTISSEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe, représentant la mairie et de M. BORGIO, président de PUMA.

Ce document n'étant ni daté, ni signé, n'a jamais été présenté au conseil municipal.

Il est décidé de diffuser l'ensemble de ces documents aux conseillers pour les étudier avant la réunion du 22 décembre.

### **9 – Questions diverses.**

M. BORGIO signale une proposition de M. Rouvé pour acheter le chemin déjà évoqué. Pour donner une base de calcul, il explique avoir acheté un terrain de 3 500 m<sup>2</sup> pour 900 €. Soit 0,257 €/m<sup>2</sup>.

Il est rappelé que ce type de vente doit faire l'objet d'une enquête publique.

D'autre part une question se pose car ce chemin n'aboutit nulle part sur les plans actuels.

Au préalable il sera nécessaire de rechercher sur l'ancien cadastre car soit ce chemin était sans issue, soit il pourrait avoir été labouré. Possibilité de demander aussi à M. Signoret de la SAFER.

Mme Poitou pense que la valeur de ce chemin doit être calculée différemment. En effet l'acquisition de ce chemin donne une plus-value conséquente à la parcelle de M. Rouvé qui possède les terres de chaque côté de ce chemin, et lui permettra d'obtenir une parcelle d'un seul tenant de plus de 20 ha.

Il ne faut donc pas se baser sur le mode de calcul proposé par M. Rouvé.

M. CHEVALIER réitère à M. BORGIO la nécessité que la commission « Communication/internet » puisse enfin se réunir. Celle-ci a été créée le 21 septembre, il s'agit d'un service de la commune et à ce jour il est anormal qu'il faille le « laisser passer » du maire pour transmettre des informations.

M. BORGIO va s'en occuper. Une réunion est programmée le mercredi 09 janvier à 18h00.

M. BORGIO lit un courrier personnel de M. CHEREAU.

### **Prochaines réunions de commissions communales :**

- **Sécurité routière.** Samedi 15 décembre à 9h00.

- Jeunesse, **sport, culture.** Samedi 22 Décembre à 9h00.

Cette réunion sera élargie aux membres du conseil municipal pour l'audit et la préparation d'une convention avec l'association PUMA.

Il est rappelé qu'il ne s'agira pas d'une réunion du conseil municipal.

- **Communication-Internet.** Mercredi 09 Janvier 2019 à 18h00.

### **Prochaine réunion du conseil municipal :**

Compte-tenu du maintien du retrait des délégations du maire, le conseil devra se réunir suivant les besoins de traitement des factures.

Une réunion est prévue le vendredi 18 janvier 2019 à 19h15.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire  
Gilbert BORGIO